

Num	Codserv	Intitulé de la servitude	Désignation de la servitude	Libelle acte	Date de l'acte
2730	AC1	Ministère de la Culture - Ministère de l'Ecologie Monuments historiques : Monuments historiques inscrits et classés, classement, inscription et périmètre de protection.	Eglise de SURVILLIERS (CL.MH.)	Arrêté	27/07/1945
6271	I4	Ministère de l'Industrie Electricité: Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques.	Liaison aérienne - 225 Kv n°1 - MOIMONT- PLESSIS-GASSOT		
6272	I4		Poste électrique MOIMONT		
6270	I4		225 Kv MOIMONT - MORU (ex. MORU- PLESSIS)	Décret	06/10/1967
6320	PM1	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) naturels prévisibles (Art. L. 562-1 et suivants du Code l'Environnement) Risques naturels: Servitudes résultant des périmètres de prévention des risques naturels et des risques miniers. Enveloppe des zonages réglementaires des plans de prévention des risques naturels opposables ou precrits.	Plan de Prévention des Risques Naturels de Mouvements de Terrain (PPRNM) pour les risques dus à la présence de carrières souterraines, de remblais et à la dissolution de gypse	Arrêté	24/02/2014
6423	PM3	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - Direction générale de la prévention des risques - Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique	Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Société NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES située sur le territoire des communes de SURVILLIERS et SAINT-WITZ.	Arrêté	17/06/2011
6550	PT1	Agence Nationale des Fréquences, Opérateur de réseau Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	CENTRE DE MARLY La Ville - C.C.T.n°095.22.008 (Zone de protection)	Décret	08/12/1992
6405	PT1		CENTRE de MORTEFONTAINE - C.C.T.n°060.71.005 (Zone de garde)	Arrêté	10/05/1999
6415	PT1		CENTRE DE MORTEFONTAINE - C.C.T.n°060.71.005 (Zone de Protection)	Décret	10/05/1999
7280	PT2	Ministères et exploitants publics de communications électroniques. Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	LIAISON LILAS (fort de romainville)-MONT-PAGNOTTE	Décret	03/08/1979
7650	PT3	Agence Nationale des Fréquences, Opérateur de réseau. Télécommunications: Communications téléphoniques et télégraphiques: Servitudes attachés aux réseaux de télécommunication	Cable D.O.T.n°4005 SURVILLIERS-MORTEFONTAINE		
7790	PT3		Câble n°150 LUZARCHES - CLAYES-SOUILLY (Rocade de Paris)	Arrêté	29/06/1953

Num	Codserv	Intitulé de la servitude	Désignation de la servitude	Libelle acte	Date de l'acte
		Agence Nationale des Fréquences, Opérateur de réseau.			
8601	SUP1	Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Energie Servitudes d'Utilité Publique concernant la maîtrise des risques autour des canalisations des transports de gaz naturel ou assimilé d'hydrocarbures et de produits chimiques	Servitude d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses	Arrêté	24/11/2015
8611	SUP2	Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Energie Servitudes d'Utilité Publique concernant la maîtrise des risques autour des canalisations des transports de gaz naturel ou assimilé d'hydrocarbures et de produits chimiques	Servitude d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses	Arrêté	24/11/2015
8621	SUP3	Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Energie Servitudes d'Utilité Publique concernant la maîtrise des risques autour des canalisations des transports de gaz naturel ou assimilé d'hydrocarbures et de produits chimiques	Servitude d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses	Arrêté	24/11/2015
8320	T1	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer - Direction des infrastructures terrestres - Directions régionales de RFF-SNCF Servitudes relatives aux voies ferrées	Zone en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer	Loi	15/07/1845
8420	T5	Direction du Transport aérien (DTA) à la Direction Générale de l'Aviation Civile, (DGAC), les Directions inter-régionales de la sécurité de l'aviation civile (DSAC-IR) Servitudes aéronautiques de dégagement relatives à l'utilisation de certaines ressource et équipements - Communication et circulation aérienne -	Aérodrome du BOURGET	Décret	27/11/1969
8430	T5		Aéroport CHARLES DE GAULLE	Décret	13/07/1993

Fin des Servitudes

Vu pour être annexé  
à l'arrêté N° 66116  
du 08/12/2016  
Le Maire,  
G. BUCHET

